AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 251-115-517 700
Ext. 255

CINQUIÈME CONFÉRENCE DES MINISTRES AFRICAINSDE L'INTÉGRATION (COMAI V)
8-9 septembre 2011
Hôtel Intercontinental
Nairobi, Kenya

COMAI/MIN/RPT (V)

RAPPORT

I. INTRODUCTION

1. La Cinquième Conférence des Ministres africains de l'intégration s'est tenue les 8 et 9 septembre 2011 à Nairobi (Kenya).

II. PARTICIPATION

2. Les Etats membres ci-après ont participé à la réunion: Afrique du sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Cote d'Ivoire, République du Congo, République démocratique du Congo, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée Equatoriale, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Somalie, Sud-Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

3. Les CER ci-après étaient représentées: le Marché commun de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

4. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque mondiale étaient également représentées à la réunion.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

Discours de S.E. Erastus Mwencha, Vice-président de la Commission de l''Union africaine

5. Au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, S.E. Dr Jean PING, Erastus Mwencha, Vice-président de la Commission de l''Union africaine, a souhaité la bienvenue aux participants à la Conférence. Il a remercié Son Excellence le Président Mwai KIBAKI, le Gouvernement et le peuple kenyans pour avoir accepté d'abriter la Conférence. Il a déploré la lenteur de la reprise économique après les crises financière et économique ainsi que le fait que la plupart des économies africaines ont été éprouvées par la récession mondiale et cela, en dépit de l'optimisme qui avait initialement, prévalu selon lequel la crise financière internationale aurait pratiquement pas de conséquences sur les pays du continent.

6. Il a indiqué que la crise qui a affecté l'Afrique était due à la contraction du commerce international et au déclin des exportations des produits de base dont dépendent plusieurs pays. De même, l'investissement étranger, l'aide publique au développement (APD), et les transferts de travailleurs migrants ont sensiblement

diminué. Aussi, a-t-il fait remarquer qu'avec une volonté réelle d'accélérer l'Agenda de l'intégration de l'Afrique, il est possible de trouver des solutions urgentes aux questions de souveraineté, de financement et à beaucoup d'autres problèmes qui se posent au continent. Il a indiqué que l'autonomie financière s'avère cruciale à la réalisation du processus d'intégration. A cet égard, il a adressé ses sincères félicitations à la CEDEAO et à la CEEAC de s'être dotées de sources innovantes de financement de leurs activités et programmes d'intégration. Il a souligné la nécessité de mettre en œuvre des actions convenues, de mobiliser l'appui politique nécessaire à la prise de décisions audacieuses sur des questions de l'autonomie financière.

7. Il a ainsi fait remarquer que le thème de la Conférence «Intégration et Souveraineté» était d'actualité et a invité les délégations à mener une réflexion approfondie sur les actions à entreprendre en vue d'accélérer le processus d'intégration, à travers la mise en œuvre effective des décisions et des instruments juridiques adoptés à cet effet. Il les a également invitées à proposer toutes autres actions nécessaires à l'atteinte de nos objectifs communs qui sont l'intégration et le développement de notre continent.

8. Il a informé la Conférence des progrès réalises en matière d'identification de sources alternatives de financement de l'Union africaine avec la constitution d'un Groupe d'éminentes personnalités. Ce groupe va présenter son rapport intérimaire à la prochaine session ordinaire de la Conférence de l'Union prévue en janvier 2012 à Addis Abéba, en Ethiopie, et le rapport final, au Sommet de l'UA de juillet 2012. Enfin il a informé la Conférence du thème de la Conférence de l'Union de janvier 2012: **"Renforcement du Commerce Intra-africain**". .

Propos liminaires de S.E. Dr Abdoulie JANNEH, Sous-secrétaire général des Nations unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique

9. S.E Dr Abdoulie JANNEH a exprimé ses sincères remerciements et adressé ses chaleureuses salutations au Président Mwai KIBAKI et au gouvernement ainsi qu'au peuple du Kenya pour l'hospitalité chaleureuse et les excellentes facilites mises a la disposition des délégations. Il a déclaré que l'intégration régionale est une nécessité pour l'Afrique en raison des avantages que le continent va tirer d'un espace économique plus vaste et plus cohérent. Dr JANNEH a fait remarquer que l'Afrique a depuis longtemps pris conscience de l'importance de l'intégration comme en témoignent la création des Communautés économiques régionales dans les années 70 ainsi que l'adoption de divers instruments juridiques tels que le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine et l'Acte constitutif de l'Union africaine.

10. Dr JANNEH, a noté que des progrès ont été réalisés en matière d'accélération de l'intégration en Afrique, à travers des politiques et programmes communs débouchant sur des arrangements dans les domaines de la libéralisation des échanges, de la convergence macro-économique et financière, de la création de pools énergétiques et des Commissions de bassins fluviaux, de la libre circulation des personnes ainsi que sur un engagement à améliorer la bonne gouvernance et à assurer les conditions de paix et de sécurité sur le continent. En matière commerciale, il a rappelé que les Ministres du

Commerce ont convenu d'accélérer la création d'une Zone de libre échange continentale, suite à la décision historique du COMESA, de la CAE et de la SADC de se regrouper pour constituer une Zone de libre échange de 26 pays.

11. Il a indiqué que le commerce intra-africain, qui est d'environ 10%, est très bas comparé aux 60% de l'Europe tandis que le niveau d'adhésion aux Zones de libre échange reste inégal. Le manque d'infrastructure, a-t-il relevé, demeure un défi à relever avec un financement limité pour les projets régionaux et une circulation des personnes entre communautés économiques régionales pratiquement inexistante. Il a également indiqué que l'Afrique ne devrait pas se décourager à cause de cette situation mais réaliser que l'intégration est un processus continu auquel elle se devrait d'impulser un nouvel élan, en continuant le débat sur la nature de l'intégration voulue, en s'inspirant d'autres expériences et aussi en relevant avec vision et d'information les défis actuels et émergents auxquels elle est confrontée.

12. Faisant référence au thème de la Conférence «Intégration et Souveraineté », il a fait remarquer que les concepts de l'intégration régionale et de la souveraineté nationale, ne s'excluent pas mutuellement tout en soulignant que l'objectif ultime d'intégration régionale vise à permettre aux pays africains de tirer profit des économies d'échelle, réduire les coûts de transactions et faire du commerce le moteur de la croissance et du développement. Cependant, a-t-il relevé, la réalisation de cet objectif nécessiterait une plus grande coopération transfrontalière, des projets et programmes conjoints d'investissement et de facilitation du commerce ainsi que l'adoption de normes et codes communs.

13. Il a invité les Etats membres à faire preuve d'engagement politique en faveur du PMI et soutenir à fond les CER et la CUA en leur conférant une autorité et des ressources requises pour la mise en œuvre de programmes et projets arrêtés. Il a, en terminant, appelé l'attention de la Conférence sur des impératifs de renforcement des capacités et de génération de financement sûr et durable pour la réalisation de l'Intégration.

Allocution d'ouverture de S.E. Mwai KIBAKI, Président de la République du Kenya prononcée en son nom par le Vice-président et Ministre de l'Intérieur, S.E. M. Stephen Kalonzo MUSYOKA

14. Le Président a reconnu les bons résultats économiques enregistrés par les Pays du continent au cours de la décennie écoulée, ce qui s'explique en grande partie par les politiques pragmatiques, le travail d'arrache-pied et les efforts d'intégration régionale. Il a relevé que selon des prévisions, les cinq pays dont l'économie enregistrera la plus grande expansion au cours de la prochaine décennie seront en Afrique. En conséquence, il a encouragé les Etats membres à prendre des mesures concrètes en vue de consolider ces acquis et de promouvoir l'agenda de l'intégration comme moyen de réaliser la croissance et le développement. Il faudra pour cela adopter et mettre en œuvre des recommandations concrètes qui tiennent compte des réalités socio-économiques et politiques du Continent.

15. Il s'est en outre félicité des initiatives axées sur la promotion de l'agenda de l'intégration notamment le Programme minimum d'intégration. Il a toutefois rappelé à la Conférence que l'intégration est un processus qui doit être réalisée de façon graduelle et par étapes. Il a souligné la nécessité de la géométrie variable dans le processus d'intégration, mettant en exergue les différentes étapes qu'ont atteint les différentes CER. Il a, en particulier, signalé les succès de l'arrangement tripartite conclu entre la CAE, le COMESA et la SADC et qui servira d'accélérateur à l'agenda d'intégration du Continent.

16. Il a souligné la nécessité d'identifier les obstacles sociaux et politiques au processus d'intégration, d'en discuter dans un esprit de soutien mutuel et de recommander des mesures appropriées. Il a également encouragé les Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour adhérer aux instruments de l'Union tels que ceux régissant l'opérationnalisation des trois institutions financières et mettre œuvre les décisions, protocoles et traités existants.

17. Il a, pour terminer, souligné la nécessité de renforcer la coopération entre les Etats africains, sans perdre de vue le phénomène de la mondialisation, et de prendre les dispositions requises pour tirer le maximum d'avantages des partenariats avec le reste du monde en mettant particulièrement l'accent sur les avantages de la coopération sus-sud.

IV. ELECTION DU BUREAU

18. La Conférence a élu son Bureau comme suit :

i.	Président:	Kenya (Afrique de l'Est)
ii.	1er Vice-Président:	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)
iii.	2ème Vice-Président:	Zimbabwe (Afrique Australe)
iv.	3ème Vice-Président:	Algérie (Afrique du Nord)
v.	Rapporteur :	Cameroun (Afrique Centrale)

V. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

i. Cérémonie d'ouverture;
ii. Élection du Bureau;
iii. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux;
iv. Discussion du Panel sur le thème de la Conférence ;
v. Rapport d'activités du Président sortant de la COMAI ;
vi. Examen du rapport des experts;
vii. Questions diverses ;
viii. Adoption du rapport des Ministres;

ix. Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle;

x. Date et lieu de la prochaine Conférence; et

xi. Cérémonie de clôture.

18. **DEROULEMENT DES TRAVAUX**

a) Présentation et discussion du Panel sur le thème de la Conférence: Intégration et Souveraineté

Résumé de la présentation de S.E M. Wycliffe Ambetsa OPARANYA, Ministre de la Planification, du Développement national et de la Vision 2030 du Kenya.

20. S.E M. Wycliffe Ambetsa OPARANYA, Ministre de la Planification, du Développement national et de la Vision 2030 du Kenya a rappelé que l'intégration fait partie de la stratégie de développement de l'Afrique depuis la période qui a suivi immédiatement l'accession à l'indépendance sous l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) bien que le principal objectif de l'OUA fût la décolonisation et la libération politique du continent. Il a souligné que le thème choisi pour la Conférence de cette année a été dicté par le désir d'une intégration accélérée, plus forte et plus profonde que les Etats membres ont régulièrement exprimé, tel qu'indiqué dans le Traité d'Abuja de 1991 instituant la Communauté économique africaine (AEC).

21. Il a évoqué la lenteur du rythme de l'intégration et a invité les Etats membres à souscrire des engagements irrévocables en évitant toute rhétorique pour accélérer la mise en œuvre des décisions et autres instruments juridiques. Il a mis l'accent sur la question du financement du processus de l'intégration, ainsi que sur la nécessité pour les pays d'identifier des sources non traditionnelles de financement pour assurer le financement durable des activités et des programmes de l'Union. S'agissant de la rationalisation, le Ministre a souligné la nécessité pour les CER qui ne l'ont pas encore fait, d'harmoniser leurs activités et programmes et de s'inspirer des expériences de l'arrangement tripartite.

22. Enfin, il a souligné que les biens publics régionaux, tels que l'énergie, l'eau, l'environnement et la santé, doivent être dépolitisés et confiés à des institutions supranationales, aux niveaux régional et continental. Il a en outre souligné que la question principale qui se pose est que les Etats membres ne peuvent pas s'intégrer pleinement sans sacrifier certains aspects de leur souveraineté pour l'objectif commun.

Résumé de la présentation par S.E. Dr. Joram BISWARO

23. Dans sa présentation, S.E. Dr. BISWARO a indiqué que l'intégration et la souveraineté sont interdépendantes et ne s'excluent pas mutuellement. Il a observé que lorsque des pays décident de s'intégrer, ils doivent être prêts à céder certains aspects de leur souveraineté et à s'acquitter des obligations contractuelles que cela implique. Il a souligné qu'en cette ère de mondialisation, l'Afrique doit prendre des décisions courageuses pour s'intégrer afin de participer plus efficacement dans les instances internationales et dans le système financier et commercial mondial.

24. Il a mis l'accent sur la mise en œuvre peu satisfaisante des décisions, des protocoles et des instruments juridiques, qui entrave le processus de l'intégration et a indiqué certains facteurs qui sont à l'origine de cette situation. Il a observé que le manque d'infrastructures, le faible flux des informations, l'absence de liens entre l'agriculture et l'industrie qui sont nécessaires pour apporter une valeur ajoutée aux matières premières de l'Afrique, la circulation inadéquate des facteurs de production, en particulier des personnes et des biens expliquent le faible niveau des échanges intra-africains. Enfin, il a observé que l'arrangement tripartite et son imitation par les autres communautés pourraient aider à éliminer certains de ces problèmes.

Résumé de la présentation de Dr Adams OLOO.

25. Dr. OLOO a défini l'intégration comme étant le transfert d'activités nationales à une nouvelle entité, transfert assuré par des Etats souverains en tant qu'acte souverain. A cet égard, les pouvoirs souverains ne sont pas enlevés aux Etats, mais ce sont plutôt ces derniers qui acceptent de céder certaines compétences. Il a ensuite indiqué quatre impératifs/facteurs déterminants de l'intégration à savoir l' «**affection**», les «**gains»,** la «**menace**» et la «**puissance hégémonique**».

26. En ce qui concerne l' «**affection**», elle est fondée sur le principe que les Africains s'aiment les uns les autres et coopèrent pour la réalisation des buts et objectifs communs convenus. Selon l'impératif «**gain**» les pays concluent des accords d'intégration à cause des gains économiques et autres qu'ils peuvent en tirer. Mais si les pays estiment qu'il n'y a aucun avantage/gain, ils se retirent de ces accords. L**a «menace»**, est fondée sur le fait que les pays ont le sentiment qu'ils sont confrontés à une menace commune et conjuguent leurs efforts pour y faire face. La **«puissance hégémonique»** est fondée sur une seule puissance hégémonique qui oblige les autres à se joindre à elle.

27. Dr OLOO a fait observer que les Etats membres doivent savoir clairement s'ils veulent ou non céder une partie de leur souveraineté pour atteindre les objectifs d'intégration. A cet égard, il a souligné qu'il est important que les pays intègrent dans leur constitution les objectifs de l'intégration et impliquent les populations, les parlements et l'organe judiciaire en vue d'obtenir leur adhésion à ce qui se traduira par des décisions contraignantes. Il a en outre observé que la volonté politique et l'intérêt politique ne sont pas synonymes et que l'intérêt politique est quantifiable.

Débats

28. Au cours des débats qui ont suivi la présentation, la Conférence s'est félicité de la qualité des présentations et a fait plusieurs observations. Elle a ainsi reconnu que le processus de l'intégration est compliqué mais nécessaire au vu des défis de la mondialisation. Ensuite, il faut prendre en compte la crainte des Etats aux économies faibles d'être dominés et les Etats aux économies fortes, d'avoir plus de responsabilités. La Conférence a également souligné que la division et les identités artificielles compromettent le rythme de l'intégration en Afrique. A cet égard, la Conférence a indiqué que des menaces communes comme la faim, la pauvreté et le changement climatique doivent servir de motivation pour une intégration approfondie et accélérée.

29. Concernant la question de la mise en œuvre des décisions et des instruments juridiques, la Conférence a soulevé la question de la nécessité potentielle d'appliquer des sanctions contre les États membres qui ne se conforment pas aux actions convenues tout en laissant la possibilité d'imposer de sanctions plus dures contre les pays qui, de façon répétée, refusent de s'y conformer. En outre, il a également été souligné que pour accélérer l'intégration, des efforts doivent être déployés pour soutenir les pays les moins avancés (PMA) à entreprendre des réformes structurelles pour se hisser au niveau des pays aux revenus intermédiaires.

30. La Conférence a fait remarquer qu'intégration et souveraineté sont complémentaires et que le processus d'intégration devrait se réaliser de façon graduelle. A cet égard, il serait important de mettre l'accent sur la pose de la fondation de l'intégration, par le renforcement de l'économie des Etats membres et la mise en place des infrastructures susceptibles de jouer un rôle important dans l'accélération du processus d'intégration.

31. La Conférence a souligné la nécessité de se focaliser davantage sur les réalisations et les opportunités qui existent dans le domaine de l'intégration dans les régions. A cet égard, les meilleures pratiques et les expériences des différentes régions doivent être mises en exergue et partagées en vue d'accélérer la mise en œuvre du PMI. La Conférence a évoqué les barrières linguistiques et souligné la nécessité de promouvoir les langues africaines en vue de favoriser l'intégration. Enfin, la Conférence a souligné l'importance de développer des programmes et projets multinationaux dans des domaines tels que l'eau, l'énergie, l'environnement, la santé et de lutter contre les pandémies transfrontalières telles que le VIH/SIDA, l'ébola, la fièvre de la vallée du Rift et la fièvre jaune.

32. La Conférence a également souligné l'importance d'aider les Pays les Moins Avancés à renforcer leurs économies en vue de contribuer à l'accélération du processus d'intégration. A cet égard, elle a demandé à la Commission de l'UA, en collaboration la CNUCED et la CEA, d'élaborer une stratégie durable et efficace de croissance et de développement pour sortir les Pays africains du Groupe des Pays les Moins Avancés (PMA).

Recommandations

33. Après avoir débattu du thème, la Conférence a recommandé ce qui suit:

1) <u>Intégration et Souveraineté</u>

a) Les Etats membres sont invités à réexaminer la notion de souveraineté à la lumière des réalités de la mondialisation qui appellent à une intégration continentale;
b) Les Etats membres sont exhortés à assurer la mise en œuvre effective des décisions et instruments juridiques adoptés aux niveaux régional et continental ;
c) Les Etats membres, la Commission de l'UA et les CER sont invités à promouvoir les langues africaines en vue d'approfondir l'intégration;
d) Les Etats membres sont également invités à accélérer le processus d'intégration par l'autonomisation des organisations régionales et continentales dans des

domaines spécifiques qui ont fait l'objet de consensus et à initier, à cet égard, des actions en vue de:

i. favoriser la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux;
ii. accélérer la ratification et la mise en œuvre effective des instruments juridiques adoptés dans le cadre du processus d'intégration; et
iii. privilégier les partenariats intra-africains

e) les Etats membres, l'UA et les CER sont invités à développer des programmes et projets multinationaux dans des domaines tels que l'eau, l'énergie, l'environnement, la santé et à lutter contre les pandémies transfrontalières telles que le VIH/SIDA, l'ébola, la fièvre de la vallée du Rift et la fièvre jaune.

f) La CUA et les CER devront élaborer un cadre efficace d'harmonisation et de coordination des politiques;

2) <u>Aide aux Pays les Moins Avancés (PMA)</u>

La Commission de l'UA, en collaboration avec la CNUCED et la CEA, devra élaborer une stratégie durable et efficace de croissance et de développement pour sortir les Pays africains du Groupe des Pays les Moins Avancés (PMA).

b) Rapport d'activités du Président sortant de la COMAI

34. Le rapport d'activités du président sortant de la COMAI, S.E M. Louis Paul MOTAZE, Ministre de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire du Cameroun, a été présenté par S.E Mme Ruth TEDEBE, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et à l'intégration Africaine du Tchad. Dans sa présentation, elle a rappelé toutes les activités menées par les Etats membres, la CUA et les CER ainsi que les parties prenantes conformément aux recommandations de la quatrième Conférence des Ministres africains de l'intégration.

c) Examen du rapport des experts

35. La Conférence s'est penchée sur le rapport des experts et a formulé les recommandations ci-après :

Etat de l'intégration en Afrique

i. Les Etats membres sont invités à internaliser les instruments juridiques et à prendre en compte les programmes et projets d'intégration régionaux et continentaux dans leur processus de planification;
ii. Les Etats membres sont encouragés à inscrire dans leur législation un engagement en faveur du processus d'intégration ;

iii. Les Etats membres sont encouragés à accélérer l'élimination des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux sur le continent;
iv. LA CUA devra consacrer un de ses deux Sommets annuels aux questions de développement et d'intégration ;
v. Les CER devraient faire des présentations sur la mise en œuvre de leurs activités à toutes les réunions de la COMAI; et
vi. La Commission de l'UA devrait, lors des Conférences de l'Union, présenter un rapport sur l'état de l'intégration, en tenant compte des opportunités et avantages de l'intégration.

Mise en œuvre des recommandations de la Quatrième Conférence des Ministres africains de l'intégration (COMAI IV)

i. Les États membres sont invités à répondre aux demandes d'information de la Commission de l'Union africaine sur la mise en œuvre des recommandations de la COMAI;

ii. La Commission de l'UA doit établir une liste des recommandations qui n'ont pas été mises en œuvre par les États membres et doit envoyer des lettres de rappel aux États membres à travers leurs représentations permanentes auprès de la Commission de l'UA à Addis Abéba (Éthiopie);

iii. La Commission de l'UA doit également élaborer un Cadre stratégique panafricain sur ses partenariats en s'appuyant sur le travail en cours sur l'évaluation des partenariats actuels, la définition des intérêts stratégiques du continent, la revue de tous les arrangements de coopération et la détermination des coûts, des gains stratégiques et de tous les avantages de ses partenariats; et

iv. Les Etats membres sont invités à désigner des points focaux devant interagir régulièrement avec la Commission en matière de mise en œuvre des décisions relatives à l'intégration.

Premier Plan d'Action du PMI

La CUA devra accélérer la soumission du Plan d'Action révisé du PMI, pour adoption, aux organes de décision de l'UA et mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation du Plan.

Etude sur la quantification des scénarios de rationalisation des CER

Les autres CER sont invitées à s'inspirer de l'arrangement tripartite entre la CAE, le COMESA et la SADC et capitaliser sur les avancées enregistrées en matière d'intégration monétaire par la CEMAC et l'UEMOA;

36. La Conférence a pris note de l'étude sur la quantification des scenarios de rationalisation des CER.

VII. QUESTIONS DIVERSES

37. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

VIII. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT

38. La Conférence a adopté son rapport après amendements.

IX. EXAMEN DU PROJET DE DECLARATION DES MINISTRES

39. La Conférence a examiné et adopté sa Déclaration.

X. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE CONFERENCE.

40. La date et le lieu de la prochaine Conférence seront déterminés par la Commission de l'UA après consultations avec les Etats membres.

XI. CEREMONIE DE CLOTURE

Hommage à S.E. Dr Maxwell M. MKWEZALAMBA, Commissaire aux Affaires économiques de l'UA.

41. Au nom de la Conférence, S.E. M. Wycliffe OPARANYA, Ministre d'Etat de la Planification, du Développement national et de la Vision 2030 du Kenya a rendu un vibrant hommage à S.E. Dr Maxwell MKWEZALAMBA, Commissaire aux Affaires économiques dont le second mandat arrive à terme en avril 2012. Il a, ce faisant, indiqué qu'il était tout à fait approprié de rendre hommage au Commissaire, dont c'était la dernière participation à la Conférence des Ministres africains de l'intégration, pour le travail remarquable accompli à la tête du Département des Affaires économiques et plus particulièrement en matière d'intégration régionale dont essentiellement:

i) l'institutionnalisation et l'organisation de cinq COMAI;

ii) l'élaboration de la feuille de route de mise en place de la Banque centrale Africaine, de la Banque Africaine d'investissement et du Fonds Monétaire Africain;

iii) l'élaboration du Programme Minimum d'Intégration et du Plan de mise en œuvre de sa première phase;

iv) l'élévation de l'Unité de la Statistique de son Département au niveau de Division;

v) l'élaboration de la Charte de la Statistique et de sa stratégie de mise en œuvre;

vi) l'intégration du NEPAD aux procédures et structures de l'Union Africaine ainsi que la nomination de son Chef exécutif;

vii) le renforcement de la coopération internationale africaine dans le cadre du G8 et du G20;

viii) la tenue annuelle du Congrès des Economistes Africains en vue de débattre des problèmes économiques du continent;

ix) l'édition de publications telles que la «Revue de l'Intégration Africaine» qui donne une tribune aux universitaires africains pour mener des réflexions sur les questions d'intégration;

x) la revue régulière de mise en œuvre des OMD, en collaboration avec les Etats membres et d'autres partenaires;

xi) la publication, avec des partenaires panafricains de l'Etat de l'Intégration régionale en Afrique (ARIA), du Rapport économique sur l'Afrique (REA), du bulletin statistique annuel et de l'Evaluation du Progrès de mise en œuvre des OMD en Afrique.

42. Il a souligné le rôle significatif joué par Dr MKWEZALAMBA en matière de renforcement des relations de travail entre la Commission de l'Union Africaine et les CER, tel que la tenue, deux fois l'an, des réunions du Comité de Coordination UA-CER-CEA-BAD, la signature d'un Protocole révisé sur les Relations entre l'UA et les CER. Il a indiqué que ces réalisations étaient la preuve manifeste de son engagement à l'atteinte des objectifs de développement de l'Afrique. Il lui a, en terminant, exprimé le vœu d'une pleine réussite dans toutes ses futures entreprises.

Discours de Clôture

43. S.E. Dr Maxwell MKWEZALAMBA, Commissaire aux Affaires économiques, a, dans son propos de clôture, au nom de S.E. Dr Jean PING, Président de la Commission de l'Union Africaine, remercié le Gouvernement kényan d'avoir généreusement accepté d'accueillir la COMAIV ainsi que les Etats membres d'avoir répondu favorablement à l'invitation qui leur a été adressée à y prendre part et s'est félicité de la qualité et de la richesse des discussions qui ont lieu lors des délibérations.

44. Il a indiqué qu'une fois entérinée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, les recommandations de Conférence aideront significativement à la réalisation des objectifs du Traité d'Abuja et de l'Acte constitutif de l'Union africaine.

45. Il a saisi l'occasion pour inviter les Etats membres, les CER et les autres parties prenantes à soutenir les efforts actuellement en cours au niveau de la Commission de l'UA en vue de doter cette dernière de sources innovantes de financement en soulignant les limites du mode actuel de financement de l'Union, reposant principalement sur des contributions des Etats membres et des partenaires au développement.

46. Il a, pour terminer, remercié la Conférence de l'hommage qu'elle lui a rendu et

exprimé sa profonde reconnaissance à S.E. M. le Ministre d'Etat Wycliffe OPARANYA, à son Secrétaire général, Dr Edward SAMBILI ainsi qu'à tout le personnel du Ministère d'Etat de la Planification, du Développement national et de la Vision 2030 du Kenya pour n'avoir ménagé aucun effort pour le succès de la Conférence.

47. Prenant la parole à son tour, le Président de la Conférence a exprimé sa gratitude à toutes les délégations pour l'atmosphère de franchise et de cordialité qui a marqué les délibérations et permis le succès de la Conférence. Il a ensuite délivré un message de S.E. M. Raila ODINGA, Premier Ministre de la République du Kenya, empêché. Le Premier Ministre s'est félicité de la qualité des délibérations et des conclusions de la Conférence qui, a-t-il souligné, a servi de plate-forme de réflexions sur le processus d'intégration économique et politique de l'Afrique. Il a invité les délégations à poursuivre résolument leurs efforts pour la réalisation du rêve d'une Afrique unie et intégrée.

48. Il a, à cet égard, fait part de son appréciation pour le débat qui a eu lieu autour du thème de la Conférence et qui a permis de dissiper quelques craintes relatives à l'intégration et à la souveraineté et a exprimé l'espoir de voir les Etats membres apprécier la nécessité de partager certains aspects de leur souveraineté avec les organisations supranationales en vue de parvenir à la réalisation d'objectifs communs.

49. Il a, par ailleurs, souligné que l'Afrique ne saurait être indifférente aux bouleversements que connaît le monde et qu'ainsi les récentes crises financières et économiques et l'actuelle crise liée à la dette souveraine de la Zone euro devraient inciter les Etats membres de l'Union africaine à renforcer et approfondir leur intégration, en tirant avantage en termes de compétences et demandé des opportunités qu'offre le milliard d'habitants que compte le continent.

50. Il a avant de clore la Conférence, évoqué la nécessité d'élaborer un mécanisme d'évaluation et de suivi du Programme Minimum d'Intégration (PMI) en vue d'accélérer le processus d'intégration et invité les Etats membres, la Commission de l'UA et d'autres parties prenantes de ne ménager aucun effort et sacrifice pour mettre en œuvre le PMI ainsi que les recommandations de la COMAI V.

Motion de remerciements

51. Une motion de remerciements a été prononcée au nom de la Conférence par S. E. **Dr. Badara Aliou MACALOU,** Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine. Dans sa motion, le Ministre a adressé à Son Excellence Président Mwai KIBAKI, à son Gouvernement ainsi qu'au peuple hospitalier du Kenya, les vifs remerciements, et appréciation pour la qualité de l'accueil réservé à toutes les délégations, les prévenances dont elles ont été entourées depuis leur arrivée au Kenya ainsi que pour toutes les facilités mises à leur disposition et qui ont significativement contribué au succès de la Conférence.

52. Le Ministre **MACALOU**, pour terminer, a exprimé la volonté et la détermination de tous les pays à tout mettre en œuvre pour l'intégration effective et tant souhaitée de notre Continent.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Specialized Technical and representational Agencies Permanent Mission of the African Union in Brussels

2011-10-14

Report and the Declaration of the Fifth Conference of African Ministers in charge of Integration (COMAI V) held in Nairobi, Kenya from 5 to 9 September 2011

Permanent Mission of the African Union

http://archives.au.int/handle/123456789/5629

Downloaded from African Union Common Repository